



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU CONCERT INTITULÉ « JEKYLL WOOD » AVEC L'ASSOCIATION LABEL TIME IS OUT	Décision 13/06/2024 N° DGS/2024/052

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2024/2025,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association LABEL TIME IS OUT, sise 43 bis rue de la Vallée à SAINT ROCH (37390), représentée par Monsieur Tristan De Barros en qualité de Président, un contrat de cession du concert intitulé « JEKYLL WOOD » qui aura lieu le samedi 18 janvier 2025 à 20h30 au Centre Culturel La Grange à Luynes.

Article 2 :

Le prix de cette cession est arrêté à la somme de 2 000 € TTC (DEUX MILLE EUROS) et se décompose de la manière suivante :

- 1 600 € de frais de cession,
- 400 € de frais de prestation technique.

L'organisateur prendra également à sa charge :

- les frais de restauration pour trois personnes (18 janvier 2025 au soir)
- la déclaration et le paiement des droits d'auteur.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 18 JUIN 2024

- sa publication sur le site internet de la commune le : 18 JUIN 2024

Fait à LUYNES, le 13 juin 2024

Le Maire,



Bertrand RITOURET

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240613-DGS_2024_052-AR

